

LE NOUVEAU MINISTÈRE DEVANT LA CHAMBRE

L'Attitude de la France

Le Conseil suprême, qui s'était peu à peu transformé en conférence des chefs de gouvernement alliés, s'est séparé sans avoir pu résoudre les importantes questions qui avaient été soulevées par MM. Lloyd George et Nitti à Paris.

On sait, en effet, les grandes espérances que l'on fondait dans les milieux alliés sur ces entretiens : il s'agissait de régler successivement les problèmes de l'Adriatique, de l'Orient et de la Russie, dont la solution est une des conditions essentielles de la consolidation de la paix mondiale.

Or, pratiquement, aucun des problèmes n'est jusqu'ici résolu. La question de l'Adriatique demeure plus aiguë qu'elle ne l'est jamais, par suite de l'opposition de Yougoslaves, et ce n'est assurément point l'application du traité de Londres, si on est obligé d'en arriver à la question turque, elle n'a point fait le moindre progrès, puisqu'on ne s'est que très superficiellement occupé de l'Orient.

D'autre part, les intentions de l'Entente à l'égard de la Russie ne sont pas moins obscures, puisqu'on apprend à la fois qu'elle se propose d'amorcer des relations économiques avec les bolchevistes du Nord et de combattre les bolchevistes du Sud.

Tout ceci, il résulte que les alliés ne sont pas encore fixés sur la politique qu'ils doivent adopter vis-à-vis des autres nations. Les événements intérieurs qui sont produits en France et qui ont leur répercussion sur tout point du globe ont nous avons des intérêts à sauvegarder, une concurrence à redouter.

Cette impression de concentration de la volonté et de l'action est d'autant plus nécessaire à produire sur les peuples hostiles ou amis que le conflit qui s'éternise entre M. Wilson et le Sénat de Washington est un élément de faiblesse pour les alliés, puisqu'il les prive momentanément de l'appui moral et de l'appui politique que l'autorité d'une grande nation telle que les États-Unis doit forcément fournir à toute coalition européenne.

L'encéphalite léthargique

L'Académie de médecine a discuté longuement de l'encéphalite léthargique, qui est de plus en plus à l'ordre du jour, et dont l'épidémie paraît actuellement battre son plein, ainsi que le disait hier, dans le « Matin », M. Netter, M. Achard et Pierre Marie ont rapporté les observations de quelques cas qu'ils avaient étudiés dans leurs services. M. Netter a communiqué qu'on avait observé six nouveaux cas dans la banlieue lilloise. Il a soulevé la question de ses rapports avec la grippe : si MM. Achard et Marie ne sont pas éloignés de croire qu'il s'agit de la même affection, M. Netter a développé les raisons qui l'empêchent de rejeter cette hypothèse, et a espéré les recherches qui l'ont porté à rapprocher l'un de l'autre le virus de l'encéphalite léthargique et celui de la paralysie infantile.

Le retour de M. Lloyd George en Angleterre

Le Premier sera reçu par le Roi.

Londres, 22 janvier. — M. Lloyd George a été reçu, en audience, par le Roi, au château de Buckingham, à 4 heures, après un

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

L'apaisement. - L'acquiescement de la « dette sacrée » Pour combattre la vie chère. - La question des impôts. - Les rapports entre le capital et le travail. Le Traité de Paix. - Pour la défense et le salut de la Patrie

Paris, 22 janvier. — M. Millerand, président du Conseil, a donné lecture, à la Chambre, cet après-midi, et M. Luchet, garde des Sceaux, au Sénat, de la déclaration ministérielle, dont voici le texte :

Messieurs, Appelé par la confiance de M. le Président de la République au respectable honneur de succéder au Ministère, j'ai été par un grand patriotisme incarna aux yeux du monde, la Victoire, notre premier devoir est de faire connaître au Parlement et au pays, les principes dont s'inspire le Cabinet nouveau et la méthode qu'il entend suivre.

TOLÉRANCE ET DÉCENTRALISATION
La République célébrera dans quelques mois son cinquantième anniversaire ; elle avait trouvé la France envahie et vaincue ; elle a refait l'intégrité de la Patrie. Par elle, l'Alsace et la Lorraine ont regagné leur place au foyer. Elle a instauré et maintenu le gouvernement d'une grande nation par elle-même, sous le régime parlementaire, en dehors de toute ingérence professionnelle. Fondée sur la liberté, elle n'a jamais cessé de défendre les citoyens égaux en droits, sous le régime de la loi, sans exception de croyance ni de conditions.

LA « DETTE SACRÉE »
Mais avant qu'il nous soit donné de modifier dans la mesure utile les statuts de nos lois organiques et constitutionnelles, une besogne plus urgente nous appelle. L'Allemagne a dévasté dix de nos départements les plus riches. Pour en repousser l'agression, pour obtenir la victoire, la France a dû tendre à l'extrême les ressorts de son énergie, elle jetait sans compter dans le gouffre son sang et son or ; l'héroïsme de nos soldats a sauvé le pays. Il ne suffit pas de le reconnaître par des paroles.

CONTRE LA VIE CHÈRE
Pour retirer de la victoire son bénéfice légitime et ne pas laisser le produit de nos victoires à l'étranger, nous sommes obligés de nous défendre d'en déployer pour la gagner. L'ère des sacrifices et des restrictions est loin d'être close, le pays est prêt à ce que les lois imposent, mais il ne faut pas en exagérer les exigences. Nous ne lui causerons rien de la vérité. Le devoir civique est à cette heure, en quatre mots, de ne pas consommer plus, de ne pas dépenser plus, de ne pas gaspiller plus, de ne pas gaspiller plus, de ne pas gaspiller plus.

LES IMPÔTS
Ce double devoir rend plus urgente la nécessité de supporter et de payer dans les meilleures conditions possibles de la guerre, ce qui est de plus en plus à l'ordre du jour, et dont l'épidémie paraît actuellement battre son plein, ainsi que le disait hier, dans le « Matin », M. Netter, M. Achard et Pierre Marie ont rapporté les observations de quelques cas qu'ils avaient étudiés dans leurs services. M. Netter a communiqué qu'on avait observé six nouveaux cas dans la banlieue lilloise. Il a soulevé la question de ses rapports avec la grippe : si MM. Achard et Marie ne sont pas éloignés de croire qu'il s'agit de la même affection, M. Netter a développé les raisons qui l'empêchent de rejeter cette hypothèse, et a espéré les recherches qui l'ont porté à rapprocher l'un de l'autre le virus de l'encéphalite léthargique et celui de la paralysie infantile.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales. L'exécution en sera assurée par une formule qui associe à l'Etat contrôleur pour une part bénéficiaire des entreprises, les collectivités intéressées et l'initiative privée dont il importe de ne jamais encourager l'activité. Suivant l'inspiration et le développement du décret par lequel le cabinet Flandin-Rousselle inaugura le 20 août, sa politique sociale, il conviendra de garantir aux tra-

vailleurs leur part légitime dans les bénéfices que leur apporte l'organisation même du travail. La solidarité des collaborateurs de la production, ainsi restreinte, sera encouragée à chercher dans le fonctionnement régulier d'institutions arbitraires, le moyen de prévenir, et si possible de restreindre amiablement les conflits du travail.

L'EXÉCUTION DU TRAITE DE PAIX
La paix d'intérieur comme d'extérieur, tel est le vœu qui anime le plus profond des esprits et des cœurs bouleversés par la catastrophe dont l'Allemagne porte devant l'histoire l'écrasante responsabilité.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
M. Millerand donne lecture de la déclaration ministérielle, que les députés écoutent dans un profond silence. Nous en publions le texte d'autre part.

LES IMPÔTS
Ce double devoir rend plus urgente la nécessité de supporter et de payer dans les meilleures conditions possibles de la guerre, ce qui est de plus en plus à l'ordre du jour, et dont l'épidémie paraît actuellement battre son plein, ainsi que le disait hier, dans le « Matin », M. Netter, M. Achard et Pierre Marie ont rapporté les observations de quelques cas qu'ils avaient étudiés dans leurs services. M. Netter a communiqué qu'on avait observé six nouveaux cas dans la banlieue lilloise. Il a soulevé la question de ses rapports avec la grippe : si MM. Achard et Marie ne sont pas éloignés de croire qu'il s'agit de la même affection, M. Netter a développé les raisons qui l'empêchent de rejeter cette hypothèse, et a espéré les recherches qui l'ont porté à rapprocher l'un de l'autre le virus de l'encéphalite léthargique et celui de la paralysie infantile.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales. L'exécution en sera assurée par une formule qui associe à l'Etat contrôleur pour une part bénéficiaire des entreprises, les collectivités intéressées et l'initiative privée dont il importe de ne jamais encourager l'activité. Suivant l'inspiration et le développement du décret par lequel le cabinet Flandin-Rousselle inaugura le 20 août, sa politique sociale, il conviendra de garantir aux tra-

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales. L'exécution en sera assurée par une formule qui associe à l'Etat contrôleur pour une part bénéficiaire des entreprises, les collectivités intéressées et l'initiative privée dont il importe de ne jamais encourager l'activité. Suivant l'inspiration et le développement du décret par lequel le cabinet Flandin-Rousselle inaugura le 20 août, sa politique sociale, il conviendra de garantir aux tra-

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales. L'exécution en sera assurée par une formule qui associe à l'Etat contrôleur pour une part bénéficiaire des entreprises, les collectivités intéressées et l'initiative privée dont il importe de ne jamais encourager l'activité. Suivant l'inspiration et le développement du décret par lequel le cabinet Flandin-Rousselle inaugura le 20 août, sa politique sociale, il conviendra de garantir aux tra-

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales. L'exécution en sera assurée par une formule qui associe à l'Etat contrôleur pour une part bénéficiaire des entreprises, les collectivités intéressées et l'initiative privée dont il importe de ne jamais encourager l'activité. Suivant l'inspiration et le développement du décret par lequel le cabinet Flandin-Rousselle inaugura le 20 août, sa politique sociale, il conviendra de garantir aux tra-

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales. L'exécution en sera assurée par une formule qui associe à l'Etat contrôleur pour une part bénéficiaire des entreprises, les collectivités intéressées et l'initiative privée dont il importe de ne jamais encourager l'activité. Suivant l'inspiration et le développement du décret par lequel le cabinet Flandin-Rousselle inaugura le 20 août, sa politique sociale, il conviendra de garantir aux tra-

LES INTERPELLATIONS

Violentes attaques de M. Léon Daudet contre M. Steeg. M. Millerand répond. - Déclarations de M. Steeg

Paris, 22 janvier. — La séance est ouverte à 2 h. 45, devant un grand nombre de députés, sous la présidence de M. Raoul Péret.

La Déclaration ministérielle
M. Millerand donne lecture de la déclaration ministérielle, que les députés écoutent dans un profond silence. Nous en publions le texte d'autre part.

LES ORDRES DU JOUR
M. Lenoir propose l'ordre du jour pur et simple.
M. Millerand. — Il est capital qu'il n'y ait aucune équivoque sur le sentiment de la Chambre à l'égard du cabinet. Je ne puis accepter l'ordre du jour pur et simple. Je n'accepte que l'ordre du jour de confiance.

LES INTERPELLATIONS
M. Raoul Péret énumère les interpellations déposées, parmi lesquelles une nouvelle, de M. Léon Daudet, sur l'attribution du portefeuille de l'intérieur à M. Steeg.

M. Daudet contre M. Steeg
M. Daudet monte à la tribune. Il reproche à M. Steeg d'avoir appartenu au ministère Painlevé qui, à propos de l'affaire Maury, non seulement n'a pas voulu payer l'impôt, mais encore a garanti son sécurité immédiate comme les réparations auxquelles nous avons droit.

REPLIQUE DE M. MILLERAND
M. Millerand monte à la tribune. Je ne ferai pas, dit-il, l'injure à mon collègue, M. Steeg, de chercher à le défendre contre les paroles outragées de M. Daudet. Je ne puis que lui répondre, et je le fais.

DEUX NOUVEAUX ORDRES DU JOUR
M. Raoul Péret donne lecture de deux nouveaux ordres du jour. Le second, de M. Daudet, est adopté par 272 voix contre 23 et 300 abstentions.

LA SITUATION EN ORIENT
Les mesures de précaution à Londres.

LE SECOND PROCÈS DE QUIEN
L'audition des témoins.

UNE AFFAIRE SENSATIONNELLE A LONDRES
Le trafic de l'or. Sept personnes poursuivies.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LA CHAMBRE

Violentes attaques de M. Léon Daudet contre M. Steeg. M. Millerand répond. - Déclarations de M. Steeg

Paris, 22 janvier. — La séance est ouverte à 2 h. 45, devant un grand nombre de députés, sous la présidence de M. Raoul Péret.

La Déclaration ministérielle
M. Millerand donne lecture de la déclaration ministérielle, que les députés écoutent dans un profond silence. Nous en publions le texte d'autre part.

LES ORDRES DU JOUR
M. Lenoir propose l'ordre du jour pur et simple.
M. Millerand. — Il est capital qu'il n'y ait aucune équivoque sur le sentiment de la Chambre à l'égard du cabinet. Je ne puis accepter l'ordre du jour pur et simple. Je n'accepte que l'ordre du jour de confiance.

LES INTERPELLATIONS
M. Raoul Péret énumère les interpellations déposées, parmi lesquelles une nouvelle, de M. Léon Daudet, sur l'attribution du portefeuille de l'intérieur à M. Steeg.

M. Daudet contre M. Steeg
M. Daudet monte à la tribune. Il reproche à M. Steeg d'avoir appartenu au ministère Painlevé qui, à propos de l'affaire Maury, non seulement n'a pas voulu payer l'impôt, mais encore a garanti son sécurité immédiate comme les réparations auxquelles nous avons droit.

REPLIQUE DE M. MILLERAND
M. Millerand monte à la tribune. Je ne ferai pas, dit-il, l'injure à mon collègue, M. Steeg, de chercher à le défendre contre les paroles outragées de M. Daudet. Je ne puis que lui répondre, et je le fais.

DEUX NOUVEAUX ORDRES DU JOUR
M. Raoul Péret donne lecture de deux nouveaux ordres du jour. Le second, de M. Daudet, est adopté par 272 voix contre 23 et 300 abstentions.

LA SITUATION EN ORIENT
Les mesures de précaution à Londres.

LE SECOND PROCÈS DE QUIEN
L'audition des témoins.

UNE AFFAIRE SENSATIONNELLE A LONDRES
Le trafic de l'or. Sept personnes poursuivies.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LA CHAMBRE

Violentes attaques de M. Léon Daudet contre M. Steeg. M. Millerand répond. - Déclarations de M. Steeg

Paris, 22 janvier. — La séance est ouverte à 2 h. 45, devant un grand nombre de députés, sous la présidence de M. Raoul Péret.

La Déclaration ministérielle
M. Millerand donne lecture de la déclaration ministérielle, que les députés écoutent dans un profond silence. Nous en publions le texte d'autre part.

LES ORDRES DU JOUR
M. Lenoir propose l'ordre du jour pur et simple.
M. Millerand. — Il est capital qu'il n'y ait aucune équivoque sur le sentiment de la Chambre à l'égard du cabinet. Je ne puis accepter l'ordre du jour pur et simple. Je n'accepte que l'ordre du jour de confiance.

LES INTERPELLATIONS
M. Raoul Péret énumère les interpellations déposées, parmi lesquelles une nouvelle, de M. Léon Daudet, sur l'attribution du portefeuille de l'intérieur à M. Steeg.

M. Daudet contre M. Steeg
M. Daudet monte à la tribune. Il reproche à M. Steeg d'avoir appartenu au ministère Painlevé qui, à propos de l'affaire Maury, non seulement n'a pas voulu payer l'impôt, mais encore a garanti son sécurité immédiate comme les réparations auxquelles nous avons droit.

REPLIQUE DE M. MILLERAND
M. Millerand monte à la tribune. Je ne ferai pas, dit-il, l'injure à mon collègue, M. Steeg, de chercher à le défendre contre les paroles outragées de M. Daudet. Je ne puis que lui répondre, et je le fais.

DEUX NOUVEAUX ORDRES DU JOUR
M. Raoul Péret donne lecture de deux nouveaux ordres du jour. Le second, de M. Daudet, est adopté par 272 voix contre 23 et 300 abstentions.

LA SITUATION EN ORIENT
Les mesures de précaution à Londres.

LE SECOND PROCÈS DE QUIEN
L'audition des témoins.

UNE AFFAIRE SENSATIONNELLE A LONDRES
Le trafic de l'or. Sept personnes poursuivies.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL
La condition de son budget interdit aujourd'hui à l'Etat quelles que puissent être nos préférences doctrinales de prétendre assumer la charge exclusive des grands travaux indispensables à l'expansion des richesses nationales.